



Lettre n° 7 du 23 février 2011

Madame, Monsieur le Maire,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après le nouveau numéro de la Lettre aux élus intitulé « **regards sur la démographie et l'immigration en France** ».

Une nouvelle fois, c'est l'actualité qui a orienté le choix de ce thème.

En effet, d'une part, au cours des derniers mois, la question du **vieillessement de la population française** a été omniprésente dans le cadre du débat sur la réforme des retraites. Or, si l'allongement considérable de l'espérance de vie moyenne contribue indéniablement à ce vieillissement, il est un autre facteur tout aussi déterminant mais surtout plus inquiétant, celui de l'**effondrement des naissances chez les françaises d'origine européenne**. Les communiqués triomphants du 18 janvier dernier sur le nouveau «Baby boom» enregistré en France en 2009 ne sont, une nouvelle fois, que pure mystification. En réalité, quand bien même le nouveau taux moyen de fécondité annoncé (2,01) serait moins catastrophique que dans les autres Etats de l'Union Européenne, hormis l'Irlande, il demeure **sous la barre du taux de fécondité pivot (2,1)** et cela, malgré le poids du facteur exogène.

L'explication se trouve en effet dans **l'immigration massive où l'élément musulman prédomine**, à laquelle est consacrée le second volet de cette lettre.

Les prises de position récentes de différents Chefs de gouvernement dont **la Chancelière allemande Angela MERKEL et le Premier ministre britannique David CAMERON¹** sur les conséquences désastreuses **du laissez-faire** en matière d'immigration musulmane rejoignent le sentiment exprimé à l'occasion de sondages par une majorité d'Européens dont nos concitoyens².

A cet égard, il convient de rappeler que M. X. DARCOS, alors qu'il était ministre de l'Education nationale dans le précédent gouvernement, avait déclaré à deux reprises sur « France Inter » que « la France est le pays d'Europe qui compte le plus de musulmans et c'est une chance pour la France ».

La Lettre aux élus a considéré qu'il était de son devoir d'attirer votre attention sur les conséquences réelles de cette immigration, y compris sur les finances publiques, dont l'ignorance est soigneusement entretenue par la manipulation des données pertinentes, comme le révèle à son tour la démographe Michèle TRIBALAT³.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de cette lettre et vous remercions par avance de nous faire part de vos commentaires sur le site prévu à cet effet.

François BURLE

¹ cf sa déclaration du 5/02/11 ; v. « Le Monde » du 8/02/11.

² cf « Le Monde » du 5/01/11.

³ Auteur du récent « **Les yeux grand fermés. L'immigration en France** » ; Denoël ; 2010.

REGARDS SUR LA DEMOGRAPHIE ET L'IMMIGRATION EN FRANCE

« *Le bien de la partie doit être conditionné au bien du tout* » (saint Thomas d'Aquin).

« *Tout royaume divisé contre lui-même court à la ruine* » (paroles du Christ; saint Jean, 12,25).

« *La première de toutes les forces qui mènent le monde est le mensonge. La civilisation du XX^{ème} siècle a reposé, plus que toute autre avant elle, sur l'information (.....) le public tend à considérer la mauvaise foi presque comme une seconde nature chez la plupart des individus dont la mission est d'informer, de diriger, de penser, de parler (....) Se pourrait-il que l'approche de la vérité déchaînât le ressentiment plus que la satisfaction, la sensation d'un péril plus que celui d'un pouvoir ? Comment expliquer la rareté de l'information exacte dans les sociétés libres ? (...) Pourtant ceux qui collectent l'information semblent y avoir pour souci dominant de la falsifier, et ceux qui la reçoivent de l'éluder.* »

(in «*La connaissance inutile*» de Jean-François REVEL, Grasset, 1988).

I - INTRODUCTION

Mettant un terme à l' « effroyable dégradation des moeurs du Bas-Empire, source de l'infécondité démographique de la société antique finissante¹ » laquelle avait ainsi creusé sa propre tombe, l'Eglise a toujours prôné la procréation.

Ainsi, tant que le christianisme a été le ciment de la société, **la France a été « la Chine de l'Occident », c'est-à-dire de très loin le pays le plus peuplé d'Europe** ; facteur qui a grandement contribué à sa richesse, au relatif bien-être de ses habitants², à son prestige, mais aussi à sa puissance militaire et partant, à la sécurité de ses habitants.

Selon les données disponibles, en 1700, dans ses frontières actuelles, la France comptait 21,5 millions d'habitants, soit environ 18% de la population européenne et **seules l'Inde et la Chine étaient plus peuplées**.

C'est ce dynamisme démographique qui explique largement les succès militaires de la Révolution, puis de l'Empire : en 1800, juste après la prise du pouvoir par Napoléon Bonaparte, la République consulaire comptait plus de 40 millions de citoyens, dont 30 dans le cadre des frontières actuelles de la France. A l'époque de la guerre de masse et des gros bataillons, son poids démographique apparaissait comme écrasant, face aux 30 millions de Russes, aux 24 millions d'Autrichiens, aux 16 millions de Britanniques et aux 9 millions de Prussiens.

Mais c'est aussi notre pays qui, le premier, dans la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle, a été gagné par le malthusianisme démographique, lequel trouvait ses origines dans une politique de déchristianisation acharnée.

Cette inversion radicale de tendance eut notamment pour effet, dans la seconde moitié du XIX^{ème}, **de placer la France en situation d'infériorité numérique par rapport aux Etats allemands**. Ainsi, en 1900, la France (39 millions d'habitants, sans l'Alsace-Lorraine, perdue en 1871) ne venait plus qu'au 5^{ème} rang en Europe par sa population³. Vous connaissez fort bien les conséquences que ce déclin continu eut sur le plan militaire : sur trois confrontations avec notre voisin, deux défaites (1870 et 1940) et une victoire à l'arraché (1918), qui eut été impossible sans l'aide des Alliés.

Après le sursaut démographique qu'elle avait connu dans les années d'après-guerre, **la France s'est enfoncée dans une situation de dénatalité accentuée par la dépénalisation de l'avortement (plus de 200.000 chaque année)**, alors qu'elle ouvrait ses portes à **l'immigration extra-européenne de peuplement** (entre autres par le « regroupement familial »), laquelle sera évoquée dans le second volet de cette lettre. Par ce flux continu d'installation durable sur notre territoire, **la France est aujourd'hui, selon les déclarations de certains de ses dirigeants, le pays d'Europe qui compte le plus grand nombre de musulmans**.

Il n'est pas dans le propos de la Lettre aux Elus de stigmatiser les musulmans considérés individuellement, qui ont droit au respect dû à autrui et à qui le chrétien se doit d'adresser le message de paix et de charité que lui dicte sa foi, sous réserve de réciprocité.

¹ in « L'Eglise au risque de l'Histoire » de Jean DUMONT, préface de Pierre CHAUNU ; édit. de Paris, 2002.

² C'est au XIII^{ème} siècle que s'est forgée dans le Saint Empire germanique l'expression « *bien vivre comme Dieu en France* ».

³ Les données qui figurent sous le point I. ont été publiées en 2004 par l'historien et démographe Jacques DUPAQUIER, décédé en 2010, qui fut membre de l'Institut. Il avait été militant communiste ; il était devenu un militant au service de la vie dès la conception.

II - APERCU DE LA DEMOGRAPHIE FRANCAISE

« La démographie est une science à la croisée de tous les chemins. **Ceux que nous empruntons aujourd'hui mènent à l'échec et au malheur.** Les intérêts en jeu, le fonctionnement du système médiatique, font que les conclusions du beau colloque de Lausanne du 18 décembre 1989 (.....) ont peu de chances, tant elles sont claires et évidentes, d'être retenues. L'écredon est posé, **la censure douce fonctionne. Faute de laisser les enfants vivre, on laisse les adultes dormir. Ils se réveilleront plus tard, quand il sera bien tard.** (.....)

Le plus surprenant, ce n'est pas seulement ce qui nous arrive, mais que rien de ce qui nous arrive ne parvienne à passer dans le réseau le plus dense de communication qui ait jamais existé.

J'ai sous les yeux un texte étonnant de M^{me} Charlotte Höhn, directeur du Bundesinstitut für Bevölkerungsforschung. A le lire, vous comprendrez immédiatement comment **le plus grand autogénocide de l'histoire** peut se perpétrer sans que rien ne trouble le sommeil : « la République Fédérale d'Allemagne » nous dit-on « est un pays pionnier en matière démographique. De 1972 à 1986, elle a montré la fécondité la plus faible du monde (depuis, je précise que l'Italie est encore en dessous et le Portugal et l'Espagne quasiment à égalité). »

(Introduction de Pierre CHAUNU, qui fut membre de l'Institut et professeur à la Sorbonne, dans l'ouvrage collectif « Europe ; l'hiver démographique », édit. L'âge d'homme, 1989).

Chacun sait que la démographie d'un pays est déterminée par trois facteurs : taux de fécondité, taux de mortalité et solde migratoire.

II.1 - Natalité en France et chez nos voisins; quelle est la situation réelle ?

Les communiqués publiés à intervalles réguliers dans les médias - dont le dernier, en date du 18 janvier dernier, fait état d'un « Baby boom » en 2009 - selon lesquels, dans le domaine de la natalité, notre pays serait en quelque sorte « le champion » de l'U.E., ne doivent pas faire illusion.

En matière de démographie, il existe une loi d'airain : comme pour la bicyclette, soit on avance, soit on chute. Pour que le renouvellement des générations soit possible, **le taux de fécondité moyen par femme (c'est-à-dire la moyenne arithmétique nationale d'enfants viables) doit atteindre le chiffre fatidique de 2,1.**

Or, selon les données que vient de publier l'INSEE, le taux de fécondité des femmes résidant en France et dans les D.O.M./T.O.M., sans distinction d'origine ethnique, comme y oblige la loi, **vient de passer en 2009 à 2,01**, après avoir stagné pendant des années autour de 1,8/1,9.

En outre, il est établi que le taux moyen de fécondité des françaises d'origine européenne est inférieur à ce taux global. C'est ce que reconnaissait indirectement la journaliste Cécile CHAMBRAUD, du « Monde », dans un article du 6/7/2007 qui portait sur l'Espagne :

«une natalité qui reste faible, en dépit d'une légère tendance à la hausse depuis 1999, **largement due à la fécondité supérieure des immigrées** arrivées en grand nombre depuis le début de la décennie ».

Il est plus que probable que le phénomène est plus accentué en France, notamment en raison de prestations familiales et sociales beaucoup plus généreuses, dont l'A.M.E. (Aide Médicale d'Etat), mais les médias n'en font pas état lorsque sont claironnés les communiqués triomphants évoqués ci-dessus.

Il est vrai que, **s'agissant de l'écrasante majorité des Etats-Membres de l'U.E., les résultats sont effrayants** : en 2009, selon l'I.N.E.D., l'Allemagne, à propos de laquelle P. CHAUNU parlait du « plus grand autogénocide de l'Histoire », présente un taux de fécondité de 1,35 ; quant à l'Espagne et l'Italie, nations naguère prolifiques, leur taux commun « s'élève » à 1,4.

Seule des 27 E.M., l'Irlande arrive tout juste en 2009 au fameux taux de 2,1 et cela très vraisemblablement parce que l'avortement y est - pour combien de temps encore ? - interdit.

Il est à souligner que face à cette situation dramatique, **deux Etats-Membres de l'U.E., en particulier, ont pris des mesures visant à redresser la courbe démographique** : l'Espagne, d'une part, dont le gouvernement socialiste a notamment décidé en 2007 d'allouer **une prime de 2.500 euros pour chaque naissance** et, d'autre part, **la Hongrie** (qui exerce depuis le 1er janvier dernier la présidence tournante de l'U.E.).

Au nombre des mesures prises par la coalition de droite au pouvoir dans ce pays, citons : **le rétablissement à 3 ans du congé de maternité**, des déductions fiscales au profit des familles qui ont un autre revenu que les aides sociales et le développement du travail à temps partiel.

Par ailleurs, s'agissant d'un pays qui enregistrerait en moyenne 44.000 avortements pour un chiffre comparable de naissances, le projet de nouvelle constitution élaboré par le gouvernement dispose notamment que :

« **Depuis sa conception, la vie mérite d'être protégée comme un droit humain fondamental (...) » et que le mariage « l'union de base la plus naturelle entre un homme et une femme, fondement de la famille » est protégé⁴.**

Le tournant décisif pris par le gouvernement français dans les années 1970

Alors que dès 1965 s'était amorcée en Europe, y compris en France, une chute structurelle de la natalité bientôt désignée sous le terme de « baby-krach », paradoxalement, une dizaine d'années plus tard, le gouvernement français prit à peu de temps d'intervalle deux mesures extrêmement lourdes de conséquences pour l'avenir de la nation : d'une part, **la loi VEIL dépénalisant l'avortement, promulguée le 17/01/75**, et, d'autre part, ce qu'il est convenu d'appeler « **le regroupement familial** » **décidé par décret du 29 avril 1976**, également sous le septennat du président V. GISCARD d'ESTAING ; M. J. CHIRAC étant Premier ministre.

II.1.A - La dépénalisation de l'avortement

« *En 2025, l'Europe des 27 comptera la plus forte proportion (30%) de personnes de plus de 65 ans au monde, selon une étude de la cellule de prospective de la Commission de Bruxelles. En 2030, l'Union dénombre 1 senior pour 2 Européens en âge de travailler, au lieu de 1 pour 4 en 2008* ». («L'Express» du 18/10/09).

Depuis l'adoption de la loi VEIL, **la France s'est privée de presque 8 millions d'enfants, alors même qu'elle souffre de dénatalité** et que de nombreux couples français sont confrontés à d'inraisemblables difficultés pour trouver à l'étranger l'enfant qu'ils souhaitent adopter. Considérée sous l'angle moral, cette loi a donné lieu à un « massacre des innocents » à l'échelle industrielle : **chaque année**, ce sont, selon les données officielles du ministère de la Santé, **plus de 200.000 futurs enfants qui sont éliminés ; et encore, n'y sont pas comptabilisés les avortements effectués à l'étranger sous la houlette du Planning « familial⁵ » lorsque le délai fixé par la loi est dépassé**. Considérée sous l'angle de la froide gestion des ressources humaines, c'est une aberration phénoménale quand on songe à tout le verbiage, lors du débat récent sur la réforme des retraites, sur le vieillissement de la population et la nécessité de l'immigration pour compenser une natalité en berne ! Les partisans du projet de loi mettaient en avant les cas de grande détresse de femmes enceintes. Dans la réalité, selon les médecins, il y a énormément d'avortements « de confort », lesquels ne sont nullement découragés. **Aussi, les deniers des contribuables affectés au remboursement des avortements par la Sécurité sociale seraient infiniment mieux utilisés s'ils contribuaient à la mise sur pied d'une véritable politique familiale nationale**. Un Etat soucieux du bien commun devrait en effet promouvoir par tous les moyens, matériellement et moralement, la famille, secourir les filles-mères, favoriser l'adoption prénatale, développer l'accouchement sous X, augmenter les allocations familiales, **instaurer un vrai salaire parental, permettre aux jeunes foyers d'accéder à la propriété** ; bref, **prendre toute une série de mesures en faveur de l'institution familiale et donc du bien-être et de la pérennité de la nation**. La famille, et surtout la famille nombreuse, lorsqu'elle n'est pas laissée sans ressources suffisantes est reconnue comme le lieu privilégié de l'éducation, de l'apprentissage des vertus sociales et domestiques, de l'amour, de l'effort et du dévouement ; bref de la lutte contre tous les égoïsmes.

II.1.B - Le « regroupement familial »

Tandis que s'accroissait la dénatalité des Français, notamment par l'interaction d'un large éventail de mesures à caractère juridico-fiscal, dont la dépénalisation de l'avortement et **l'incitation à la contraception** ; alors que la France, comme ses voisins, s'était enfoncée dans une crise, génératrice d'un chômage de grande ampleur, entraînée par le premier choc pétrolier de 1973, c'est paradoxalement avec cette décision de « regroupement familial » que se mettait en mouvement, ininterrompu depuis, une immigration extra-européenne de peuplement majoritairement de **confession musulmane (laquelle, notamment, interdit l'avortement et sacralise la famille nombreuse)**.

Pourtant - autre paradoxe à souligner, car ces événements, ayant pour cadre l'Algérie, sont largement ignorés⁶ - **en 1962, le gouvernement de la République avait fermé les portes de la France à d'autres musulmans qui s'étaient battus avec bravoure pour elle et que l'on aurait dû accueillir, accompagnés de leurs familles, en métropole, avec les honneurs**. Pour environ **150.000 d'entre eux ainsi que leur famille, cela s'est traduit par la mort, précédée de supplices**.

⁴ « Le Monde » du 6/01/11

⁵ Comme l'a rappelé M. Philippe ISNARD, professeur d'Histoire-géographie à Manosque, dernièrement suspendu de ses fonctions pour s'être montré « hérétique » dans ce domaine, le Planning « familial » est habilité à visiter les établissements secondaires pour s'y livrer auprès de ce jeune public à de la propagande en faveur de l'avortement, présenté comme un progrès et un acte anodin.

⁶ La revue « HISTORIA » a consacré un important article aux Harkis dans son numéro d'octobre dernier ; mais le nombre de victimes chez les nord-africains partisans de la France est manifestement extrêmement sous-évalué.

III - APERCU DE L'IMMIGRATION EN FRANCE

III.1 - D'origine européenne

Bien avant l'entrée en vigueur de traités européens prévoyant notamment la libre circulation des ressortissants de la plupart des états membres de l'Union Européenne à l'intérieur du territoire de celle-ci, la France a connu, en particulier dès le début du XX^{ème} siècle, de grands flux d'immigration en provenance de pays européens et principalement de **l'Italie, de la Pologne, de l'Espagne et du Portugal ; pays, il convient de le souligner, où le catholicisme est encore la religion majoritaire** (et pourtant, dans les années 30, le Gouvernement français n'avait pas hésité à renvoyer par wagons entiers des Polonais devenus chômeurs en raison de la crise économique).

C'est notamment la raison pour laquelle ces européens se sont rapidement fondus dans la nation française. Leurs enfants ont systématiquement reçu des prénoms français⁷. Il est d'ailleurs révélateur que les chercheurs en sciences sociales n'utilisent jamais le terme d'immigrés de la seconde ou troisième génération à leur égard. Ces flux se sont quasiment taris et ont laissé place à de très puissants courants d'immigration extra-européenne, très largement supérieurs à ceux observés dans les autres pays européens, provenant en grande partie de pays où l'islam est soit l'unique religion soit la religion largement dominante (Maghreb, Afrique sub-saharienne, Proche-Orient (notamment Turquie), Pakistan etc...).

III.2 - D'origine extra-européenne

« Il n'y a jamais eu dans l'Histoire de sociétés multiculturelles pacifiques. De telles sociétés où coexisteraient des cultures différentes ne peuvent fonctionner paisiblement, en dépit des nobles rugissements de quelques idéologues. »

(in « Cerveau droit, cerveau gauche. Cultures et civilisations » du professeur Lucien ISRAEL)

Dans l'édition de fin de semaine du « Monde » des 6 et 7/6/10, le chercheur Vincent GEISSER, spécialiste de l'islam, faisait état de **l'intérêt tout particulier et « bienveillant » que porte le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique à ce qu'il est convenu d'appeler « les banlieues » (comme en témoigne l'activisme dans ce domaine de ses ambassadeurs tant en France qu'en Belgique : fréquents contacts personnels avec des représentants des « minorités visibles » à qui sont offertes des bourses généreuses pour des séjours aux Etats-Unis etc...)** :

« (.....) (ils) misent sur un changement socio-démographique en France. Ils font le calcul que les élites françaises, aujourd'hui âgées et blanches, vont forcément évoluer et identifient ceux qui, aujourd'hui, en périphérie du système, pourront être demain des leaders ».

Ce qui a provoqué le commentaire suivant d'Ivan RIOUFOL, dans « Le Figaro » du 11/6/10 : **« L'enterrement du peuple français n'est pas la moindre des insultes » !**

Pour le britannique Christopher CALDWELL, auteur de *« Réflexions sur la Révolution en Europe. Immigration, islam et l'Occident »* (Doubleday), qui résume ainsi le sentiment des musulmans européens : **« Même s'ils ne croient pas à l'islam, ils croient au camp islam ».**

Selon Ch. CALDWELL, les faits parlent d'eux-même : en 2006, à Bruxelles, « capitale de l'Europe », 57% des nouveau-nés l'étaient de parents musulmans et les six prénoms les plus couramment enregistrés par les services de l'état-civil étaient respectivement Mohammed, Rayan, Ayoub, Mehdi, Amine et Hamza.

L'immigration actuelle a d'énormes conséquences sur la vie de tous les jours de nos concitoyens, sur leur situation économique (v. point IV.2. infra), leur sécurité, l'avenir de leurs enfants et la pérennité de la nation (voir les pronostics ci-dessus). Cependant, s'agissant d'une question aussi cruciale, ils n'ont jamais été informés, ni a fortiori consultés⁸ sur la politique qui était menée dans ce domaine. De surcroît, comme l'attestent de nombreux spécialistes cités dans cette lettre, **l'importance du phénomène et ses répercussions réelles sont méthodiquement occultées**. Dans ce domaine également, « la censure douce fonctionne » (Pierre CHAUNU) ...

L'ampleur de ces courants d'immigration extra-européenne est telle qu'au cours des trois dernières décennies, la croissance de la population globale de la France (actuellement de 65 millions selon l'INED) n'a été rendue possible que par un solde migratoire continuellement en expansion.

⁷ A comparer avec Mme Rachida DATI qui a récemment occupé le poste de garde des sceaux, l'une des plus hautes fonctions qu'un citoyen français puisse exercer au sein de l'Etat et qui, selon les médias, a prénommé sa fille Zohra ...

⁸ Alors qu'ils ont été par exemple appelés à se prononcer par référendum le 24 septembre 2000 sur une question aussi subalterne, en comparaison, que le projet de réduction à 5 ans du mandat présidentiel.

« On parlera d'intégration quand les petits Français s'appelleront Mohammed » (Martin HIRSCH, ancien haut-commissaire à la Jeunesse).

« L'a priori idéologique est déterminant dans la manière d'aborder tout ce qui se rapporte à l'immigration en France. La réalité, la mise en évidence des faits ne comptent guère. Il faut avant tout se positionner, donner des gages, montrer que l'on pense du côté du bien. **Quelle que soit la réalité, il faut vanter les mérites de l'immigration, se féliciter de ses apports multiples et de l'enrichissement qu'elle suscite.**

Ce bain idéologique enserme les sciences sociales qui ont appris, avec les années 1980 à se démarquer absolument du Front national. Travailler sur l'immigration, c'est partir en mission contre ceux qui pensent mal, mais aussi, pour faire bonne mesure, contre ceux qui doutent. **Cet embrigadement des sciences sociales a fait le vide, au détriment d'une pensée raisonnée qui se serait attachée à penser à partir des faits et de la réalité. L'antiracisme idéologique structure l'expression savante et ordinaire sur l'immigration. A une époque où l'on brise les tabous et où l'on valorise la transgression, le positionnement moral est paradoxalement dominant.**

Rester du bon côté du bien demande une vigilance de tous les instants.

L'immigration est sacralisée au point que le désaccord ne peut exister et être raisonnablement débattu.

Cette vigilance antiraciste se paie au prix fort du refus d'une analyse rationnelle du réel qui pourrait conduire à l'adoption de politiques adéquates. »

(in « Les yeux grand fermés. L'immigration en France » de Michèle TRIBALAT ; édit. Denoël ; 2010⁹)

III.3 - Evaluation de la population d'origine extra-européenne : une manipulation avérée

Contrairement à la plupart des Etats dans le monde, les statistiques portant sur la composition ethnique ou religieuse de la population française sont interdites en France. Ce qui n'est pas le cas notamment aux Etats-Unis d'Amérique **dont les dirigeants répètent aux Européens que la Turquie (99% de musulmans) doit devenir membre de l'Union Européenne :**

« (...) la composition religieuse du nouveau Congrès américain. Sur 535 élus, 56,8% sont protestants (pour 51,3% dans la population adulte). Les grandes minorités sont surreprésentées : 29,2% de catholiques (pour 23,9% d'Américains), 7,3 de juifs (pour 1,7%), 4,3% d'« autres chrétiens » (pour 3,3%). Les athées ont 6 élus (1,1% pour 0,8% de la population). Les grands oubliés sont les croyants « non affiliés », incluant aussi les agnostiques. Constituant 16,1% des adultes, ces derniers n'ont aucun élu. »

(«Le Monde» du 7/01/11)

Cependant les données objectives sur lesquelles se fonde M. Xavier DARCOS (v. édito.) pour affirmer que la France est le pays d'Europe qui compte le plus grand nombre de musulmans, autorisent également à penser que **la population musulmane établie en France avoisinerait les 10 millions d'individus.**

Ces données sur les effectifs de la population extra-européenne installée en France, comme sur les flux d'immigration, font systématiquement l'objet de manipulations comme l'affirme notamment Michèle TRIBALAT dans son ouvrage précité « Les yeux grand fermés » :

« Dans le premier chapitre, j'analyserai la manière dont on a rusé avec les chiffres pour relativiser l'immigration étrangère aux yeux de l'opinion publique. Cette volonté de relativisation s'est traduite à la fois par un refus d'adopter la manière de compter les flux migratoires recommandée par les Nations unies (...) et par un usage abusif de la notion de solde migratoire, dont l'estimation en France est des plus incertaines. **Ces arrangements ont empêché de prendre la mesure de la très forte croissance de l'immigration étrangère après 1996 et de comprendre que nous étions entrés dans un nouveau régime migratoire, celui de l'auto-engendrement des flux familiaux.** »

Un autre spécialiste abonde dans le même sens :

« Pour en arriver à **la submersion que nous connaissons aujourd'hui, il a fallu forcément mentir, dissimuler les faits, truquer les chiffres, légiférer pour faire taire les récalcitrants et leur appliquer d'implacables poursuites judiciaires. Il a fallu aussi (...) pervertir les mots, en inventer et en détourner d'autres de leur sens originel pour que jamais ne soient clairement perçus les enjeux, inconvenients et dangers d'une immigration non maîtrisée**¹⁰. »

Malgré un chômage structurel très important - creusé par la disparition continue de pans entiers de notre économie - qui voue à la désespérance jeunes gens (pas uniquement ceux issus de l'immigration) aussi bien que travailleurs plus âgés, ce sont, selon le ministère de l'Intérieur, environ **200.000 ressortissants étrangers qui, chaque année, s'installent légalement en France** ; où l'on enregistre en moyenne 150.000 nouvelles naturalisations par an.

⁹ Maître ouvrage sur l'immigration ; l'auteur, directrice de recherche à l'INED, travaille depuis plus de trente ans sur les questions de l'immigration.

¹⁰ in « La désinformation autour de l'immigration » d'Arnaud RAFFARD de BRIENNE ; atelier Fol'fer ; 2009).

A ces naturalisations massives, attribuées quasi automatiquement, s'ajoute l'acquisition systématique de la nationalité française, non seulement de tout enfant né sur le territoire français, en vertu du « droit du sol » mais également de l'étranger qui épouse un ressortissant français. C'est notamment par ce mécanisme que la part des étrangers dans la population de notre pays reste, selon les données officielles, à peu près stable.

C'est ce que souligne le chroniqueur Eric ZEMMOUR dans son ouvrage « *Mélancolie française*¹¹ » :
« (...) chiffre indiscutable. **Chiffre d'une rare mauvaise foi pourtant.** Imaginons que surviennent 100 millions d'Africains (ou de Chinois ou de Brésiliens) dans notre beau pays ; on donne aussitôt une carte d'identité à chacun ; la part d'étrangers dans la population française n'aura pas bougé d'un millième de point. **C'est ainsi que l'on a agi depuis trente ans** : aux 100.000 étrangers, solde annuel entre les entrants et les sortants (200.000 depuis 10 ans), sans tenir compte des irréguliers¹², ont correspondu autant de naturalisations ».

A cela, il faut ajouter les ressortissants étrangers séjournant également en masse, de manière illégale, sur le territoire français.

Evoquant « la tension entre partisans d'Ouattara et de Gbago (qui) gagne, parfois de manière violente, la communauté immigrée (ivoirienne) installée à Paris », « Le Monde » du 4 janvier 2011 précise notamment que :
« les 37.000 ressortissants en France - 100.000 avec les sans-papiers - sont aussi divisés que leurs frères restés au pays » bien que « selon les dernières analyses de l'OIM « **l'immigration clandestine ivoirienne soit encore marginale** », à la différence de celle d'autres pays ».

Ainsi, selon « Le Monde », **pour le seul Etat de Côte d'Ivoire, ce sont 63.000 de ses ressortissants qui résident illégalement sur le territoire français** ; gageons que les chiffres réels de cette « population marginale » sont encore supérieurs, d'autant plus que ce pays est plongé une nouvelle fois dans le chaos.

Cet exemple est extrêmement révélateur non seulement de l'importance des effectifs de **la population extra-européenne résidant illégalement en France** - d'après des indices convergents, **celle-ci pourrait atteindre jusqu'à 750.000 personnes**¹³ - mais surtout de l'état d'impuissance phénoménal dans lequel se trouve plongé notre pays, ce qui est extrêmement grave pour sa sécurité, comme pour celle de nos compatriotes.

Notons encore qu'aux termes du traité de Lisbonne, la politique d'immigration dans l'Union Européenne relèvera désormais du vote à majorité qualifiée.

III.4 - Quelques considérations sur l'islam

Le constat de Mgr BERNARDINI, évêque d'Izmir (l'ancienne Smyrne), Turquie :

« **La population musulmane tranquille, en réponse à un ordre donné au nom d'Allah ou du Coran, marchera toujours unie et sans hésitation**¹⁴ » va à l'encontre de l'idée répandue par les médias selon laquelle il ne faudrait pas faire l'amalgame entre musulmans modérés, qui constitueraient la majorité, et islamistes ...

Anne-Marie DELCAMBRE, docteur en islamologie, docteur en droit et professeur d'arabe est formelle :
« (...) L'intégrisme n'est pas la maladie de l'islam. Il est l'intégralité de l'islam. Il en est la lecture littérale, globale et totale de ses textes fondateurs. L'islam des intégristes, des islamistes, c'est tout simplement l'islam juridique qui colle à la norme¹⁵ ».

Ce que confirme la lecture du Coran¹⁶ qui contient plus de 800 versets qui oscillent entre diatribes et imprécations¹⁷, notamment contre les « infidèles ». Par ailleurs, devant les faits, il n'y a pas d'arguments ; or, en l'occurrence, les faits sont particulièrement têtus :

Depuis son élan à la fin du VII^{ème} siècle après Jésus Christ, jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle (fin de la piraterie et de l'esclavage barbaresque en Méditerranée avec la prise d'Alger en 1830 ; libération de la Bulgarie du joug turc et démembrement de la Turquie d'Europe par le traité de San Stefano, en 1878 ; la Macédoine n'étant libérée des Turcs qu'en 1913, à la faveur de la première guerre balkanique), **l'islam a perpétuellement mis en danger l'Europe et sa civilisation.**

A plusieurs reprises, la survie de l'Europe chrétienne n'a tenu en effet qu'à un fil. Citons parmi ces moments décisifs : bataille de 732 qui marque l'arrêt de la fulgurante progression arabo-berbère en Europe ; résistance victorieuse de Vienne assiégée par les Turcs en 1529 ; résistance victorieuse des chevaliers de saint Jean et de la population à Malte en 1565 ; victoire navale de Lépante de 1571 et nouvelle résistance victorieuse de Vienne devant les Turcs¹⁸ en 1683.

¹¹ éditions Fayard Denoël, 2010.

¹² Pour ces derniers, selon un processus qui a été mis en oeuvre à plusieurs reprises, il ne s'agira que d'attendre une nouvelle mesure de « régularisation massive » qui débouchera ensuite sur l'acquisition de la nationalité française.

¹³ Chiffres avancés par Jean-Paul GOUREVITCH, spécialiste de l'Afrique et des migrations.

¹⁴ Extrait d'un texte publié par l' « Osservatore Romano ».

¹⁵ v. son ouvrage « L'islam des interdits », édit. DBB.

¹⁶ Sa traduction en français par Jean GROSJEAN (collection Points-Sagesse, 1979) fait autorité ; elle a été approuvée par l'institut de recherches islamiques d'El Azhar

¹⁷ v. le « Petit Guide du Coran » de Laurent LAGARTEMPE ; édit. Consep, 2003.

¹⁸ Au premier rang de l'armée ottomane marchaient souvent les Janissaires, corps d'élite composé d'anciens chrétiens enlevés, lorsqu'ils étaient enfants, dans les pays européens conquis (« la cueillette ») et chez qui l'on avait décelé un potentiel guerrier ; par une discipline de fer et une stricte formation à l'islam, ils devenaient d'impitoyables ennemis de leurs anciens compatriotes ou coreligionnaires.

Quant au sort des chrétiens qui passent sous le joug de l'islam, le cas de l'Afrique du Nord est édifiant.

Les Berbères romanisés avaient, avant le raz-de-marée musulman du VIII^{ème} siècle, donné à l'Eglise de grandes figures comme saint Cyprien et saint Augustin, l'un des plus brillants intellectuels du monde romanisé d'alors. Or, lorsque les Français ont pris Alger **en 1830, les seuls chrétiens qui y survivaient étaient ceux, très nombreux, qui pourrissaient dans les bagnes où les avaient conduits les pirates barbaresques**¹⁹. La défense du bien commun fait par conséquent un devoir de mettre en garde contre les risques que fait courir à la nation et à notre culture, la « *folle et criminelle*²⁰ » poursuite d'une immigration massive de peuplement, majoritairement musulmane.

Celle-ci, il est vrai, est en grande partie le fruit d'une situation calamiteuse engendrée **par la corruption et la prévarication qui règnent au sommet de nombreux états africains** - comme l'ont montré les événements récents au Maghreb - **en particulier de l'Algérie**. Interrogé par « Le Monde », le professeur Lahouari ADDI rappelait ces jours-ci qu'alors que ce pays dispose du pactole que constituent ses fabuleuses ressources énergétiques, sa population est plus pauvre que celle de la Tunisie, pourtant privée de ces ressources. Quant au professeur Pierre VERMEREN, il met notamment l'accent sur l'habituel « fort exode de capitaux » hors d'Algérie...

IV - EXISTE-T-IL UN QUELCONQUE IMPERATIF A LA POURSUITE D'UNE TELLE POLITIQUE ?

Hormis pour des raisons humanitaires (personnes dont la vie est menacée dans leur pays d'origine), sommes-nous tenus soit par des impératifs religieux, soit par des nécessités économiques, à continuer à accueillir sur notre sol des vagues d'immigrés majoritairement musulmans qu'une grande partie des européens considèrent - c'est ce que révèlent les sondages précités - sources de menaces pour notre avenir ? Y serions-nous éventuellement tenus au titre d'une réparation dont la France serait redevable en raison de son passé de puissance coloniale ? C'est ce qui est brièvement examiné ci-après.

IV.1 - Que dit à ce sujet l'Eglise catholique ?

Dans son point 2241, le Cathéchisme de l'Eglise catholique dispose notamment que :

« (.....) **Les autorités politiques peuvent, en vue du bien commun dont elles ont la charge, subordonner l'exercice du droit d'immigration à diverses conditions juridiques, notamment au respect des devoirs des migrants à l'égard du pays d'adoption. L'immigré est tenu de respecter avec reconnaissance le patrimoine matériel et spirituel de son pays d'accueil, d'obéir à ses lois et de contribuer à ses charges** ».

Dans un discours prononcé à Bruxelles le 10/7/2007, Mgr Agostino MARCHETTO, Secrétaire du Conseil pontifical pour la Pastorale des Migrants, dans le cadre du Forum mondial sur migration et développement, mettait l'accent sur ce qui suit :

« *Les droits et les devoirs vont de pair (.....) ; les migrants ont donc en même temps le devoir de respecter l'identité et les lois du pays où ils résident, de s'efforcer de s'intégrer correctement dans la société d'accueil et d'en apprendre la langue. Ils doivent favoriser l'estime et le respect pour le pays d'accueil, au point même de l'aimer et de le défendre* ».

De son côté, le cardinal André VINGT-TROIS, archevêque de Paris, a estimé l'été dernier que « l'on n'a pas à accueillir tous les Roms en France » et, dans d'autres circonstances, « **qu'il est difficile de nier qu'il y a un rapport entre l'immigration et la délinquance** ».

De même, Mgr BRINCARD, évêque du Puy-en-Velay, a non seulement rappelé « **les racines chrétiennes de la France** » mais également affirmé que « **les autorités politiques peuvent, en vue du bien commun dont elles ont la charge, subordonner l'exercice du droit d'immigration à diverses conditions juridiques, notamment au respect du devoir des migrants à l'égard du pays d'adoption** ».

Quant au cardinal BIFFI, alors archevêque de Bologne, il déclarait (propos reproduits dans «Le Figaro» du 2/11/2000) :

« **Le droit à l'invasion n'existe pas (...)** Rien n'interdit à l'Etat italien de gérer l'immigration de manière à **sauvegarder son identité nationale.** »

¹⁹ L'historien américain Robert C. DAVIS évalue à 3 millions le nombre d'Européens, hommes, femmes, enfants, enlevés et emmenés en esclavage de l'autre côté de la Méditerranée : « Esclaves chrétiens, maîtres musulmans. L'esclavage blanc en Méditerranée » ; édit. J. Chambon, 2006

²⁰ Les termes sont de Maurice ALLAIS

Ce que confirme le pape Benoît XVI. Dans son allocution du 26 octobre dernier, lors de la Journée mondiale du migrant, le Saint Père a en effet notamment déclaré que si toute personne détient le « droit à émigrer » en vue de « meilleures conditions de vie », de leur côté, « **les Etats ont le droit de réglementer les flux migratoires et de défendre leurs frontières en garantissant toujours le respect dû à la dignité de chaque personne humaine** ». Il a également précisé que « **les immigrés ont le devoir de s'intégrer dans le pays d'accueil, en respectant ses lois et l'identité nationale** ».

(«Le Figaro.fr», le 27/10/10)

IV.2 - La poursuite de l'immigration répond-elle à une nécessité économique ?

IV.2.A - Impact sur l'emploi

« L'immigration tout-à-fait excessive qui s'est constatée en France depuis les années soixante a constitué par ses conséquences de toutes sortes **un intolérable fardeau** (...) dont le **seul résultat tangible a été de déprimer profondément les salaires réels français** (...) ».

(in « L'Europe en crise, que faire ? ». Maurice ALLAIS (unique français prix Nobel d'économie, 1988) ; éd. Clément Juglar ; 2005).

Il convient en outre de signaler le développement d'une pratique de « **discrimination positive** » contraire au principe d'égalité de traitement.

Dans le secteur public :

Titre d'une plaquette officielle de la « Documentation française » :

« **Renouveau démographique de la fonction publique d'Etat : vers une intégration prioritaire des Français issus de l'immigration** ». (de Gwénaëlle CALVES; février 2005)

Dans le secteur privé :

« L'Oréal fait de la discrimination positive et l'assume (...) Aujourd'hui, lorsque nous rencontrons **un candidat qui a un prénom d'origine étrangère, il a plus de chance d'être recruté que celui qui porte un prénom français de souche** ». (Jean-Paul AGON, pdg de l'Oréal ; entrevue accordée au « Monde » le 13/7/07 ; précisons qu'une semaine plus tôt, la société Garnier, filiale de l'Oréal, avait été condamnée en appel pour « discrimination à l'embauche »).

IV.2.B - Impact sur les finances publiques

« Lorsqu'un travailleur immigré supplémentaire arrive, il faudra finalement, **pour réaliser les infrastructures nécessaires** (logements, hôpitaux, écoles, infrastructures de toutes sortes, installations industrielles, etc...), une épargne supplémentaire égale à quatre fois le salaire annuel de ce travailleur. Si ce travailleur arrive avec sa femme et trois enfants, **l'épargne nécessaire sera égale à vingt fois son salaire annuel**, ce qui manifestement représente une charge très difficile à supporter ». (Maurice ALLAIS; propos reproduits dans «Le Figaro» du 5/12/90)

Selon Paul GOUREVITCH, expert international de l'Afrique et des migrations, **la politique d'immigration entraîne pour le budget de l'Etat un déficit annuel d'environ 30,4 milliards d'euros** :

« La balance recettes-dépenses annuelle de la politique migratoire s'établit à 38,3 milliards d'euros, presque 2 points de PIB. Dont **30,4 Milliards d'euros (1,56 % du PIB) pour l'immigration : les deux tiers de la cinquantaine de milliards d'euros que rapporte à l'Etat l'impôt sur le revenu. A quoi, il faut ajouter les investissements de l'Etat pour freiner l'immigration du Sud et améliorer l'accueil et la situation des immigrés : au total, près de 10 milliards d'euros, non compensés par la plus-value liée au travail des immigrés (5 milliards d'euros) ni par les faibles retombées économiques de l'expatriation.**

Avec une dette publique de 1.489 milliards - 78,1% du PIB - en 2009 (selon l'INSEE²¹), la France s'achemine vers un naufrage analogue à celui de la Grèce : lorsqu'elle atteint 80% du PIB, la dette publique devient très périlleuse à cause du poids excessif des intérêts. **Le coût de la politique migratoire de l'Etat constitue plus d'un quart de notre déficit public (7,5% du PIB en 2009) et les deux tiers des 3% autorisés par le traité de Maastricht. Sans ce fardeau, les 2,2% de récession de l'année dernière (2009, Ndlr) auraient été ramenés à presque rien. Le déficit de la seule immigration dépasse le 1,4% de croissance du PIB français annoncé par Christine Lagarde pour 2010. C'est avec ces semelles de plomb que la France affronte la compétition économique internationale, exacerbée par la crise économique ! Cela ne peut plus durer : l'Etat providence doit arrêter sa politique d'assistance qui attire chez nous une immigration record et nous accable d'impôts. Ce qui n'est pas fait pour dissuader l'expatriation de nombreux Français, souvent les plus instruits ou les plus entreprenants : moins d'immigration, ce serait aussi moins d'émigration** ». (« Le cri du contribuable » ; Hors série n°3, juin 2010 ; v. aussi son ouvrage intitulé « L'immigration, ça coûte ou ça rapporte ? » ; édit. Larousse/à dire vrai ; 2009)

²¹ 1.650 milliards d'euros en janvier 2011

Selon une étude de l'INSEE, rendue publique le 6 janvier dernier, « en France métropolitaine, dans la deuxième moitié des années 2000, **près de 2,9 millions de personnes vivaient dans des logements privés de confort ou surpeuplés**. 133.000 personnes étaient sans domicile, dont 33.000 dans la rue et les dispositifs d'accueil d'urgence, et 100.000 accueillies dans des services d'hébergement social. Par ailleurs, 117.000 personnes sans logement personnel recouraient à des solutions individuelles, comme séjourner à l'hôtel ou chez des proches». («Le Monde du 8/01/11)

Pourtant, pour M. Jacques ATTALI, qui après avoir été conseiller du président François MITTERRAND est aujourd'hui celui du président Nicolas SARKOZY,

« Il faudra enfin **accepter le principe de l'entrée sur le territoire de plusieurs centaines de milliers d'étrangers par an, et pas seulement d'étrangers détenant des diplômes**. Pour réussir leur intégration, il faudra lancer une ambitieuse politique scolaire, culturelle et urbaine. **Il faudra faire du logement social une priorité ; mettre en oeuvre, en faveur des minorités dites visibles (à ce rythme, rapidement la majorité, Ndlr), une discrimination positive temporaire de sept ans** (.....)²² ».

IV.2.C - Quel impact réel sur le financement des régimes de retraites ?

L'immigration est principalement le fait de personnes **sans qualification professionnelle**, qui, **souvent, ne maîtrisent pas la langue française**. De ce fait, l'immigration ne **peut être la solution au financement des retraites**. **Le taux d'emploi des immigrés est en effet inférieur à la moyenne nationale (donc peu de cotisations aux régimes) et pas uniquement en raison de leur absence de qualification ou parce qu'ils feraient l'objet d'une discrimination**. Ces immigrés vont également vieillir; le problème du financement n'étant pas réglé, cela va appeler de nouveaux flux d'immigration qui deviendront vite insoutenables pour n'importe quelle société.

C'est donc une fuite en avant à laquelle on assiste, qui crée plus de problèmes qu'elle n'en résout.

IV.2.D - Les coûts sociaux, fiscaux et sécuritaires

En 2007, l'Institut de géopolitique des populations avait réuni des économistes afin de cerner des estimations globales du bilan économique de l'immigration. Ceux-ci, s'appuyant en particulier sur les travaux du professeur BICHOT, avaient notamment établi les estimations suivantes pour la seule année 2005 : les sommes dépensées pour **la justice et le maintien de l'ordre liés à l'immigration étaient de 4,4 milliards d'euros ; de 9,4 milliards pour le système scolaire ; de 400 millions pour l'enseignement supérieur et d'environ 8,5 milliards d'euros pour la protection sociale**.

IV.2.E - Les transferts de fonds massifs des immigrés vers leurs pays d'origine

Pour mémoire.

IV.3 - L'immigration extra-européenne serait-elle en quelque sorte une réparation exigible de la France au titre de son passé colonial ?

Il a beaucoup été question au cours de ces dernières années de la **traite de Noirs, réduits en esclavage puis exploités**, auxquels ont notamment participé, du côté européen, non seulement des Français, mais aussi des Anglais, des Espagnols, des Portugais, des Hollandais, ainsi que des colons anglais devenus citoyens américains.

Ces activités auxquelles - il faut le souligner - n'ont participé qu'une partie des ports et des armateurs français étaient condamnables, **la question ne se discute pas**. Toutefois leur rappel bruyant n'était pas tout à fait dénué d'arrière-pensées de la part de ceux qui promouvaient cette mise en accusation solennelle de la France, qui a donné lieu à une série de déclarations de «repentance» de la part de l'Etat sous le mandat du président Jacques CHIRAC.

²² in «Brève histoire de l'avenir»; Fayard, 2007

Dans son ouvrage intitulé «La Faute, la peine et le Pardon», Joël d'ONORIO, président des juristes français catholiques, s'interrogeait sur cette reconnaissance de fautes et demande de pardon :

« (.....) *Ce qui est aisé et nécessaire pour chacun à titre individuel devient plus problématique transposé au plan collectif et surtout historique car on ne voit pas bien en quoi et pourquoi des descendants pourraient être tenus pour responsables des fautes - réelles ou supposées - de leurs ancêtres. A quoi sert-il d'implorer un pardon - et auprès de qui ? - pour des faits datant de plusieurs siècles et qu'à l'évidence la conscience actuelle réproouve ? Il en va de même pour des faits plus récents devenus objets de polémique par ignorance historique. On ne peut traîner l'Histoire comme un boulet. Il y a un côté malsain à s'autoflageller à la relecture d'un passé sorti de son contexte historique ».*

IV.4 - Quel est au juste pour la France le bilan matériel de la période coloniale ?

Jusqu'aux années 1980, l'idée qui était établie sans discussion, autant par ignorance, que sous l'influence de la pensée marxiste, c'était celle du formidable intérêt économique qu'offrait à la France ces territoires outre-mer **qu'elle avait purement et simplement pillés** ; le jugement était sans appel.

Or, la recherche historique des dernières décennies a abouti à la conclusion inverse : en 1984, dans un ouvrage capital, « *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce*²³ », le professeur Jacques MARSEILLE prouve, chiffres à l'appui, **que loin d'avoir pillé ses colonies - dont en 1880, elle pouvait économiquement parfaitement se passer - la France s'y était au contraire ruinée. Il a ainsi vidé de toute sa substance le postulat de l'exploitation coloniale sur lequel repose l'acte d'accusation de la France et partant, la légitimation de l'immigration extra-européenne actuelle.**

A la suite de Jacques MARSEILLE, le professeur Daniel LEFEUVRE a démontré que l'Algérie était financièrement un fardeau pour la métropole puisqu'elle absorbait à elle seule 20% du budget de la France. C'est ce qu'il expose dans un ouvrage intitulé « *Chère Algérie. La France et sa colonie*²⁴ ».

V. CONCLUSION

Dans son précédent numéro, la Lettre aux élus avait jugé utile de relayer le cri d'alarme lancé par de très nombreuses voix à la suite de l'entrée en vigueur de nouveaux programmes d'Histoire faisant passer à la trappe de larges pans de l'Histoire et de notre mémoire collective.

Or, l'Histoire nous enseigne notamment que les mêmes causes produisent les mêmes effets. Cela fait réfléchir si l'on compare certains de nos comportements actuels à ceux qui ont précipité la chute au Vème siècle d'un empire romain devenu décadent alors même que ses frontières s'effondraient sous la pression de barbares aussi nombreux que combattifs :

« (.....) **la recherche généralisée et sans frein du seul plaisir, indépendamment de la procréation, était la caractéristique fondamentale de la société païenne déclinante.**

L'avortement y était libre, n'étant condamné que lorsque le mari se plaignait d'être privé de descendance. Il faisait l'objet, comme la contraception, de mille procédés énumérés par les traités médicaux, d'Hippocrate à Soranos, et universellement pratiqués.

Une sorte de prostitution généralisée, à la grecque, s'étendait sur l'Empire romain (...). De cette dissociation du plaisir et de la procréation, dans une société à esclaves, la société antique va mourir²⁵ ».

Interrogé récemment sur le « *déclin de l'empire européen*²⁶ » et ses points communs avec celui de l'empire romain, le professeur Lucien JERPHAGNON - l'un des plus fins connaisseurs de la Rome antique - enfonçait le clou :

« *L'analogie avec notre époque n'est pas rassurante. A l'époque, Ammien Marcellin déplore la légèreté des riches qui « mettent un point d'honneur à posséder des voitures plus grosses qu'il n'est d'usage » et s'installent à l'étranger pour échapper à l'impôt ! Il constate que les romains ne se cultivent plus (...). Ajoutons le fatal amollissement de l'homme de troupe qui, écrit encore A. Marcellin, « fredonne des airs langoureux au lieu de pousser des cris de guerre » (...). Quand on n'est plus foutu de devenir soi-même, on est le plus exposé aux gens qui vous font devenir ce qu'ils veulent que vous soyez ! »*

²³ édit. Albin Michel, 1984 ; rééd. 2005

²⁴ édit. Flammarion, 2005

²⁵ in « Histoire et foi » de Pierre CHAUNU, 1980

²⁶ Titre du numéro de septembre 2010 du mensuel « Philosophie »

Or, le nouveau programme « d'instruction civique » pour la classe de 5^{ème}, entré en vigueur en septembre dernier, est éclairant sur « ce qu'il est voulu que deviennent » nos enfants.

Parfaitement cohérent avec le nouveau programme d'Histoire pour la même classe - qui fait passer à la trappe des personnages et des phases-clés de notre Histoire - il dispose en effet en préambule, sous le titre « la diversité et l'égalité²⁷ » que :

« *En s'appuyant sur les acquis de l'école primaire, la classe de 5ème a pour finalité d'amener l'élève à se confronter à la diversité humaine et à reconnaître l'altérité* ».

Cet objectif, qui n'est pas en soi dénué d'intérêt, apparaît ainsi infiniment plus important qu'inculquer à ces jeunes élèves, confrontés non seulement à une violence inouïe mais aussi à la perte de tous les repères, les valeurs morales et civiques - aussi éloignées de la religion fussent-elles - que transmettait aussi naguère l'Enseignement public.

C'est pourquoi, comme y insistait le pape Jean-Paul II :

« *Les fidèles laïcs ne peuvent absolument pas renoncer à la participation à la « politique », à savoir à l'action multiforme, économique, sociale, législative, administrative, culturelle, qui a pour but de promouvoir, organiquement et par les institutions, le bien commun* ». («Christi Fideles Laïci», 1988).

Ce bien commun, qui doit être la préoccupation première des élu(e)s, chacun et chacune peut faire le constat qu'il n'a pas été assuré par les idéologies que l'on a voulu substituer à la civilisation chrétienne **puisque ce sont elles qui nous ont amené à cet état de délabrement général de la société comme du pays**. Très paradoxalement, **les mêmes qui**, sous couvert de laïcité, **dénoncent sans relâche les derniers attributs de l'Eglise catholique** dans notre société, **ne s'opposent pas aux exigences de plus en plus coûteuses et de plus en plus extravagantes** qui émanent de ce qui n'est encore qu'une minorité religieuse et alors même que celles-ci font voler en éclats le principe de laïcité.

Une évidence s'impose : seule la civilisation chrétienne a pu et pourra défendre le bien commun.

Comme le démontre parmi tant d'autres l'Américain Rodney STARK, professeur de sociologie à la Baylor University, dans son ouvrage intitulé « *Le triomphe de la raison. Pourquoi la réussite du modèle occidental est le fruit du christianisme*²⁸ », **l'Eglise catholique a été - et demeure- un puissant moteur de développement économique, politique, intellectuel tout au long de son histoire**.

Ce ne peut donc être que par un retour aux valeurs qui dans le passé ont permis à notre pays de briller dans de nombreux domaines, que pourra s'amorcer son redressement moral et partant, son rétablissement matériel.

Sans abandon d'une politique suicidaire et sans remise en cause de nos moeurs - qui nous valent du reste le mépris des musulmans (qui lisent notamment dans le Coran, sourate IX, verset 30, que la Torah juive et l'Evangile chrétien sont des faux) - la prévision faite en 1974 par l'ancien président algérien Houari BOUMEDIENE risque de devenir réalité :

« *Un jour des millions d'hommes quitteront l'hémisphère Sud pour aller dans l'hémisphère Nord. Et ils n'iront pas là-bas en tant qu'amis. Parce qu'ils iront là-bas pour le conquérir. Et ils le conquerront avec leurs fils. Le ventre de nos femmes nous donnera la victoire* ».

+++++

²⁷ Egalement entré en vigueur en septembre dernier; voir B.O. sur site « <http://media.education.gouv.fr> »

²⁸ Presse de la Renaissance, 2007

	La lettre aux élus 17, rue des Chasseurs 95100 - Argenteuil	☎ 01.34.11.16.94 Envoi : 40 000 exemplaires www.lalettreauxelus.com
---	---	--